

A. AVANT DE PASSER LA MISE A JOUR D'AVRIL

Vous avez clôturé Mars

Allez directement au paragraphe D de cette note

Vous n'avez pas clôturé Mars

Vous devez impérativement clôturer Mars AVANT le passage de la mise à jour d'Avril

Assurez-vous ensuite que vous avez bien clôturé le mois de Mars et que vous avez bien fait tous les traitements nécessaires du menu « Traitement mensuel ».

Une fois Mars clôturé

Faites une sauvegarde de la paie.

Vérifier que vous ayez bien AVRIL dans le titre de la fenêtre principale.



Puis vous pouvez passer au traitement de vos paies d'AVRIL.

B. AVANT PROPOS

Cette mise à jour qui vous est adressée concerne la **Déclaration OETH (Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés)** :

- la contribution financière au titre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés est versée par les entreprises privées de 20 salariés et plus dont le taux d'emploi de personnes handicapées est inférieur à 6%,
- depuis 2020, une nouvelle réglementation est entrée en vigueur et a modifié les modalités de calcul de la contribution financière ; dorénavant, la déclaration et le recouvrement de la contribution sont transférés à votre URSSAF.

La DOETH est intégrée à la déclaration sociale nominative (DSN), en février normalement.

Pour l'année 2020, vous bénéficiez d'un report de votre déclaration mais vous devrez renseigner ces informations dans la DSN afférente à la période d'emploi du mois de mai 2021, exigible au 5 ou 15 juin 2021.

Le logiciel est actualisé et vous permettra, avant l'envoi de la DSN du mois de mai, de répondre à cette obligation.

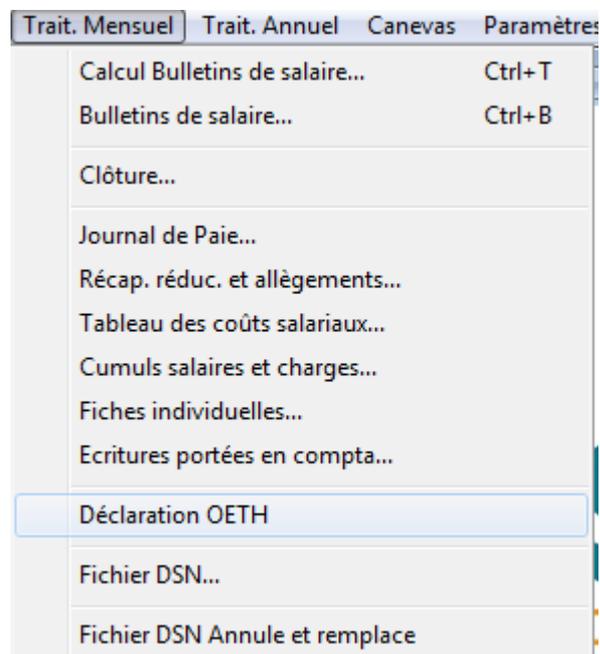
C. TRAITEMENT DES PAIES D'AVRIL

Le traitement des paies est à faire comme habituellement et n'est pas lié à la préparation de la déclaration OETH.

D. Déclaration OETH (Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés)

La déclaration peut être préparée avant le mois de mai, et donc en avril par exemple.

Pour cela une option est accessible juste avant 'Fichier DSN', dans le menu 'Traitement mensuel' comme suit :



A la première ouverture de cette déclaration, le programme initialise l'effectif moyen de l'année précédente automatiquement, en fonction des DSN précédemment envoyées :

→ en dessous de 20 salariés, la contribution est exonérée

Exonération (moins de 20 salariés)

Une fois « l'effectif N-1 » indiqué, et si en dessous de 20 (pour tous les bureaux), cliquer simplement sur Valider

Déclaration OETH

Déclaration OETH (Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés)

[Simulateur en ligne de l'Agefiph](#)

Mois de la déclaration	<input type="text" value="05/2021"/>	Contribution Oeth brute	<input type="text" value="0"/>
Effectif N-1	<input type="text" value="19"/> ⓘ	Effectif Ecap	<input type="text" value="0"/>
Aucune action OETH pendant 4 ans	<input type="checkbox"/> Aucune action ⓘ	Déduction Ecap en Euros (-)	<input type="text" value="0"/> ⓘ
Accord OETH (branche/secteur/entreprise)	<input type="text" value="..."/>	Déduction Sous-traitance HT en Euros (-)	<input type="text" value="0"/> ⓘ
Dépenses prévues par l'accord non réalisées	<input type="text" value="0"/>	Déduction plafonnée Sous-traitance en Eur (-)	<input type="text" value="0"/> ⓘ
Boeth intérimaires	<input type="text" value="0"/>	Dépenses Travaux Accessibilité HT en Euros (-)	<input type="text" value="0"/>
Boeth intérimaires plus de 50 ans	<input type="text" value="0"/>	Dépenses Maintien Reconversion HT en Euros (-)	<input type="text" value="0"/>
Boeth salariés externes	<input type="text" value="0"/>	Dépenses accompagnem./sensibilisation HT en Euros (-)	<input type="text" value="0"/>
Boeth salariés externes plus de 50 ans	<input type="text" value="0"/>	Autres dépenses HT en Euros (-)	<input type="text" value="0"/> ⓘ
Boeth salariés internes	<input type="text" value="0"/>	Total plafonné des dépenses HT en Euros (-)	<input type="text" value="0"/> ⓘ
Boeth salariés internes plus de 50 ans	<input type="text" value="0"/>	Contribution Oeth avant écrêtement en Euros	<input type="text" value="0"/>
Total des bénéficiaires OETH (Boeth)	<input type="text" value="0"/>	Contribution N-1	<input type="text" value="0"/>
Bénéficiaires calculés (6% de l'effectif)	<input type="text" value="0"/> ⓘ	Ecrêtement en Euros (-)	<input type="text" value="0"/>
		Contribution Oeth après écrêtement	<input type="text" value="0"/>
		Contribution Oeth réelle due	<input type="text" value="0"/>

Cocher pour un calcul manuel (technicien) --> Manuel

La déclaration ne sera pas transmise dans la DSN de mai dans ce cas.

En cas de 20 salariés ou plus ET sans action OETH

1° Le programme calcule le nombre de bénéficiaires de l'OETH, soit 6% de l'effectif moyen N-1.

2° « Aucune action OETH » doit être cochée si aucune action n'a été entreprise pendant 4 ans, en faveur de l'OETH

Déclaration OETH

Déclaration OETH (Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés)

[Simulateur en ligne de l'Agefiph](#)

Mois de la déclaration	<input type="text" value="05/2021"/>	Contribution Oeth brute	<input type="text" value="15225"/>
Effectif N-1	<input type="text" value="27"/>	Effectif Ecap	<input type="text" value="0"/>
Aucune action OETH pendant 4 ans	<input checked="" type="checkbox"/> Aucune action	Déduction Ecap en Euros (-)	<input type="text" value="0"/>
Accord OETH (branche/secteur/entreprise)	<input type="text"/>	Déduction Sous-traitance HT en Euros (-)	<input type="text" value="0"/>
Dépenses prévues par l'accord non réalisées	<input type="text" value="0"/>	Déduction plafonnée Sous-traitance en Eur (-)	<input type="text" value="0"/>
Boeth intérimaires	<input type="text" value="0"/>	Dépenses Travaux Accessibilité HT en Euros (-)	<input type="text" value="0"/>
Boeth intérimaires plus de 50 ans	<input type="text" value="0"/>	Dépenses Maintien Reconversion HT en Euros (-)	<input type="text" value="0"/>
Boeth salariés externes	<input type="text" value="0"/>	Dépenses accompagnement./sensibilisation HT en Euros (-)	<input type="text" value="0"/>
Boeth salariés externes plus de 50 ans	<input type="text" value="0"/>	Autres dépenses HT en Euros (-)	<input type="text" value="0"/>
Boeth salariés internes	<input type="text" value="0"/>	Total plafonné des dépenses HT en Euros (-)	<input type="text" value="0"/>
Boeth salariés internes plus de 50 ans	<input type="text" value="0"/>	Contribution Oeth avant écrêtement en Euros	<input type="text" value="15225"/>
Total des bénéficiaires OETH (Boeth)	<input type="text" value="0"/>	Contribution N-1	<input type="text" value="0"/>
Bénéficiaires calculés (6% de l'effectif)	<input type="text" value="1"/>	Ecrêtement en Euros (-)	<input type="text" value="-5612,5"/>
		Contribution Oeth après écrêtement	<input type="text" value="9612,5"/>
		Contribution Oeth réelle due	<input type="text" value="9612,5"/>

Cocher pour un calcul manuel (technicien) --> Manuel

3° La contribution OETH brute est calculée automatiquement et s'élève à 1500 fois le smic horaire de l'année précédente, fois la différence entre les bénéficiaires calculés et présents :

- ici dans l'exemple $1500 \times 10,15 \times 1 = 15225$

4° Ensuite des déductions/dépenses pourraient intervenir, ce qui n'est pas le cas ci-dessus

5° Un écrêtement de la hausse est ensuite calculé :

- pour 2020
 - o 30% pour la première tranche de 10000 euros (ici 3000)
 - o 50% pour la tranche suivante entre 10000 et 100000 euros (ici $5225 \times 0,5$, soit 2612,50)
 - o Soit au total dans l'exemple ci-dessus 5612,50

6° Cliquer sur Valider

La déclaration sera transmise **dans la DSN de mai** dans ce cas :

- dans l'outil JURIS DSN, il est possible de voir cette déclaration (en mai) sur la dernière page d'impression
- le paiement est intégré au bordereau URSSAF via le CTP 730

S21.G00.82 - Cotisations établissement			
Code	Libellé	OPS	Montant
065	Contribution OETH brute avant déductions	79512003900107 Urssaf Centre	15 225,00
066	Contribution OETH nette avant écrêtement	79512003900107 Urssaf Centre	15 225,00
067	Contribution OETH nette après écrêtement	79512003900107 Urssaf Centre	9 612,50
068	Contribution OETH réelle due	79512003900107 Urssaf Centre	9 612,50

En cas de 20 salariés ou plus ET action OETH

1° Le programme calcule le nombre de bénéficiaires de l'OETH, soit 6% de l'effectif moyen N-1.

2° « Aucune action OETH » doit être décochée si au moins une action a été entreprise depuis 4 ans, en faveur de l'OETH

Exemple avec l'indication d'un salarié BOETH de plus de 50 ans (compte pour 1,5)

Déclaration OETH

Déclaration OETH (Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés)

[Simulateur en ligne de l'Agefiph](#)

Mois de la déclaration	<input type="text" value="05/2021"/>	Contribution Oeth brute	<input type="text" value="0"/>
Effectif N-1	<input type="text" value="27"/> ⓘ	Effectif Ecap	<input type="text" value="0"/>
Aucune action OETH pendant 4 ans	<input type="checkbox"/> Aucune action ⓘ	Déduction Ecap en Euros (-)	<input type="text" value="0"/> ⓘ
Accord OETH (branche/secteur/entreprise)	<input type="text"/>	Déduction Sous-traitance HT en Euros (-)	<input type="text" value="0"/> ⓘ
Dépenses prévues par l'accord non réalisées	<input type="text" value="0"/>	Déduction plafonnée Sous-traitance en Eur (-)	<input type="text" value="0"/> ⓘ
Boeth intérimaires	<input type="text" value="0"/>	Dépenses Travaux Accessibilité HT en Euros (-)	<input type="text" value="0"/>
Boeth intérimaires plus de 50 ans	<input type="text" value="0"/>	Dépenses Maintien Reconversion HT en Euros (-)	<input type="text" value="0"/>
Boeth salariés externes	<input type="text" value="0"/>	Dépenses accompagnement./sensibilisation HT en Euros (-)	<input type="text" value="0"/>
Boeth salariés externes plus de 50 ans	<input type="text" value="0"/>	Autres dépenses HT en Euros (-)	<input type="text" value="0"/> ⓘ
Boeth salariés internes	<input type="text" value="0"/>	Total plafonné des dépenses HT en Euros (-)	<input type="text" value="0"/> ⓘ
Boeth salariés internes plus de 50 ans	<input type="text" value="1"/>	Contribution Oeth avant écrêtement en Euros	<input type="text" value="0"/>
Total des bénéficiaires OETH (Boeth)	<input type="text" value="1,5"/>	Contribution N-1	<input type="text" value="0"/>
Bénéficiaires calculés (6% de l'effectif)	<input type="text" value="1"/> ⓘ	Ecrêtement en Euros (-)	<input type="text" value="0"/>
		Contribution Oeth après écrêtement	<input type="text" value="0"/>
		Contribution Oeth réelle due	<input type="text" value="0"/>

Cocher pour un calcul manuel (technicien) --> Manuel

Dans ce cas il n'y a pas de contribution vu que le nombre de BOETH est supérieur (1,5) au nombre calculé (1).

Précision concernant la saisie de certains champs

Il faut décocher 'Aucune action' pour saisir un certain nombre de champs :

→ si 'aucune action' est cochée, il n'y a pas de 'Boeth', ni déduction, ni dépense déductible

(Boeth : Bénéficiaire(s) de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés)

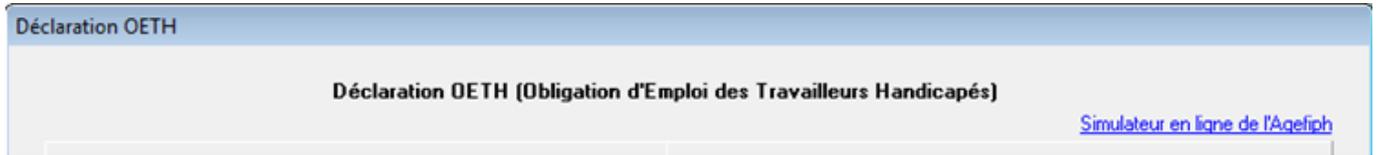
E. Déclaration OETH (informations complémentaires)

1. Site Agefiph

Le site « Agefiph » délivre un certain nombre d'informations pratiques, à l'adresse suivante :

<https://www.agefiph.fr/nos-conseils-pratiques?public-cible=8>

Un simulateur en ligne est disponible en cliquant en haut à droite de la déclaration, sur le lien bleu :



(ou en tapant l'adresse suivante dans un navigateur [https://www.agefiph.fr/employeur/simulateur doeth/simulation](https://www.agefiph.fr/employeur/simulateur_doeth/simulation))

2. Précisions concernant les entreprises concernées par l'Obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH)

Toutes les entreprises françaises de 20 salariés ou plus sont tenues à une Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (OETH) à hauteur de 6 % de l'effectif total de l'entreprise.

Mais depuis le 1er janvier 2020, toutes les entreprises, y compris celles de moins de 20 salariés, doivent déclarer leurs salariés en situation de handicap :

- au regard de l'obligation d'emploi, la notion d'établissement disparaît, seule l'entreprise sera prise en compte
- l'effectif d'assujettissement ne portera plus sur chaque structure de 20 salariés ou plus, mais sur l'effectif de l'entreprise dans son ensemble.

➔ Conséquence : des entreprises qui n'étaient pas soumises à l'obligation d'emploi le seront désormais.

Tous les types d'emploi seront pris en compte dans le décompte des bénéficiaires de l'OETH :

- les CDD, les CDI, contrats d'alternance, parcours emploi compétences (PEC), contrats d'intermittents
- les contrats de mise à disposition par une entreprise de travail temporaire ou par un groupement d'employeurs
- les stages rémunérés ou non et les périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP)
- en plus de l'emploi direct, les entreprises sont aussi encouragées à déclarer l'achat de produits ou de services auprès d'un Établissement et service d'aide par le travail (Esat), d'une Entreprise adaptée (EA) ou d'un travailleur indépendant handicapé (TIH).

La déclaration de la situation de handicap se fait :

- dans la fiche du salarié, dans l'onglet « ...Divers »
- cocher 'Salarié handicapé' et préciser le statut en cliquant sur « Cliquer ici... »

Salariés

REGIME CRPCEN

Salaires 2 | Absences | Congés | PAS 1/2 | PAS 2/2 | Banque/Divers | CPF | Contrat(s) | DSN

Mode de paiement : Virement

INFORMATIONS BANCAIRES

Domiciliation :
Compte (BBAN):
(Forme)

PARTICULARITES

Coefficient forcé : (à renseigner si différent des points de base)
 Notaire Salarié (versement du brut sur compte notaire salarié)
Autres particularités -> [Cliquer ici...](#)

AUTRES

Etudiant(e) Multi-employeurs Salarié Handicapé [Cliquer ici...](#)

Observations :

PRESENTATION DES BULLETINS *(visible sur bulletin)*

Commentaire :

Bulletin avec photo Bulletin avec RTT

[Imprimer](#) [Annuler](#) [Valider](#)

Handicap

Statut BOETH : Sélectionner un statut

Eligibilité à une aide : Sélectionner un statut

Cas de mise à disposition :

- 01 - Travailleur reconnu handicapé par la commission des...
- 02 - Victime d'accident du travail ou de maladie professio...
- 03 - Titulaire d'une pension d'invalidité à condition que fi...
- 04 - Bénéficiaire mentionné à l'article L.241-2 du Code d...
- 05 - Bénéficiaire mentionné aux articles L.241-3 et L.241...
- 06 - Titulaire d'une allocation ou d'une rente d'invalidité d...
- 07 - Titulaire de la carte "mobilité inclusion" portant la me...
- 08 - Titulaire de l'allocation aux adultes handicapés

[Annuler](#) [Valider](#)